Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200117-20251211-2025063-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	**: 15**
CONSEILLERS PRESENTS	**8**
VOTANTS	**11**

SEANCE du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire **le 5 décembre 2025** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Nadia LE HEGARAT, Anne Hélène HALLET, Gaëlle LE QUELLENNEC, Sébastien GARNIER, Benjamin CHARLES, Anne-Marie LE MOAL, Yann BISIAUX, Françoise ZURCHER, Annabelle GUERITTE (arrivée à 21h08)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Élodie LE PAPE par Anne Hélène HALLET, Jean Marie TARTIVEL par Anne-Marie LE MOAL, Cédric TEFFO par Gaëlle LE QUELLENNEC

ETAIENT ABSENTS : David LE BELLEGUY, Antoine LE GALL, Aurélie ROBIN

INVITES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Hélène HALLET

Délibération 2025-063
Convention de la Poste

La convention de partenariat avec la Poste est arrivée à échéance le 30/11/2025.
Une nouvelle convention est soumise au conseil municipal.
Les 5 nouveaux points de la convention sont les suivants :

- Un minimum de 12 heures d'ouverture hebdomadaire de votre agence
- Pas de renouvellement tacite, et une durée entre 1 et 9 ans
- Rémunération variable avec minimum forfaitaire garanti, si la commune est éligible
- Mise en place de produits complémentaires, avec une offre élargie (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les séniors, dispositif Veiller sur mes parents)
- Mise en place de l'identification

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200117-20251211-2025063-DE

La poste propose une durée de 5 ans pour cette convention.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat pour la gestion de l'agence Postale Communale en date du 1 décembre 2025
- **D'APPROUVER** le renouvellement de cette convention pour une durée de 5 ans
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer les documents administratifs et financiers à cette décision

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour :

- **APPROUVE** les modalités de la convention de partenariat pour la gestion de l'agence Postale Communale en date du 1 décembre 2025
- **APPROUVE** le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans et non 5 ans
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents administratifs et financiers à cette décision

Pour : 11	Abstention :	Contre :

Le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nadia Le Hégarat

MAIRIE DE BOQUEHO
Côtes-d'Armor